Procès verbal du Conseil Municipal du 12 Juillet 2022

1 – Travaux

. Les plis pour l'appel d'offres du skate-park ont été ouverts le 21 juillet le lot n°1 concernant la plateforme du skate-park est attribué à l'entreprise E2S COMPANY seul entreprise à avoir répondu pour ce lot. Le lot n°2 VRD aménagement des extérieurs n'a pas reçu d'offre et a été déclaré infructueux. Ce lot sera remis en ligne pour une nouvelle consultation d'entreprises.

. A l'issue de l'appel d'offres organisé pour les travaux de voirie du programme 2022-2025, c'est l'entreprise CTCV TP qui a remis la seule offre. L'offre de CTCV TP pour le marché de voirie 2022-2025 est acceptée.

. Un avenant modifiant la durée de deux années complémentaires pour la convention de maîtrise d'œuvre avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée pour le projet des anciens bâtiments LHOMMEAU est proposé afin de permettre la réalisation des travaux. Avenant accepté.

. Madame le Maire informe le conseil que des travaux de sécurisation des anciens bâtiments LHOMMEAU ont été réalisés par les agents du service technique afin d'empêcher l'intrusion de personne dans le bâtiment fragilisé.

2 – URBANISME

. Le Conseil Municipal renonce à préempter les propriétés DIOT (2 rue des Charmes), TISSON (3 allée des Charmes), ZANCHETTA (4 lotissement Otif Mer) et Camping Evasion (Tènement de la Roche Henri).

. La signature pour l'achat du terrain des consorts TROGER est programmée pour le mardi 19 juillet et le vendredi 22 juillet pour le terrain des consorts JOUBERTS.

3 – FINANCES

. Le Conseil Municipal décide d'adopter la nomenclature M57 et renonce au compte financier unique au 1er janvier 2023.

4 – INTERCOMMUNALITÉ

. Modification de la composition des groupes de travail suite à la nouvelle organisation des instances de l'agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

5 - INFORMATIONS DIVERSES

. Fête de la musique : retour sur l'organisation, pour l'année prochaine une restauration avec du salé serait à prévoir ainsi qu'une réunion en amont de la fête pour l'organisation (montage, démontage…)

. Un ossuaire et un caveau vont être aménagés au cimetière paysager afin de répondre à une demande d'une famille pour le caveau et mettre aux normes le cimetière concernant l'ossuaire.

. Des mesures de vitesse ont été demandées auprès de l'agence routière départementale pour le tronçon allant du n° 6 au n°42 de la rue des Sables. Le rapport de l'agence routière indique une vitesse moyenne de 45 km/h dans le sens Landevieille - Vairé et de 43 km/h dans le sens Vairé – Landevieille. Une demande de devis pour un marquage rugueux au sol pour faire ralentir les véhicules va être demandé à plusieurs entreprises.

5 - CALENDRIER

. Mercredi 21 septembre	20 heures	Conseil municipal

FAIT A LANDEVIEILLE LE 21 Juillet 2022

Le Maire

Duranteau

Isabelle DURANTEAU

MAIRIE DE LANDEVIEILLE 85220